



DECISION DU MAIRE

Décision n° 164/2026

OBJET : Contrat de maintenance – Machines-outils de Menuiserie avec la société La Générale Industrie pour une durée d'un an à compter du 01 juillet 2026

Le Maire de Morangis,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération n°040/2020 du Conseil municipal du 20 juillet 2020, donnant délégation de pouvoir au Maire,

Considérant la nécessité de mettre en place un service d'entretien pour le bon fonctionnement des installations – Machines-outils de Menuiserie.

Considérant qu'il est nécessaire de faire appel à une société pour effectuer ces missions de maintenance et d'entretien,

Article 1 : DECIDE de conclure un contrat d'entretien avec la société La Générale Industrie sis 65-71 rue Henri Gautier – ZI Les Vignes – 93012 Bobigny Cédex, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} juillet 2026.

Article 2 : DECIDE de signer le contrat pour un montant de 1 478,00 euros HT soit 1773,60 euros TTC en contrepartie des prestations d'entretien des machines-outils de menuiserie.

Article 3 : DIT que la somme correspondante est inscrite au budget.

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera transmise au Responsable du service de gestion comptable de Palaiseau.

Fait à Morangis, le 7 septembre 2026

Madame le Maire,
Brigitte VERMILLET



Décision certifiée exécutoire

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.